

## REGLEMENT PARTICULIER SLALOM-POURSUITE

## ADDITIF N°2 du 24/03/2017

# **DATES ENGAGEMENTS (ouverture, tarif minoré et clôture)**

- Date de l'épreuve : 30 avril 2017
- Intitulé de l'épreuve : SLALOM POURSUITE DE LA JAMAÏQUE VILLE DE SAINT-DENIS
- Association DRIVE RACING Team (organisateur technique)
- Avec le concours des associations ASAR et ASABOURBON (organisateurs administratifs)

Sous le patronage de la **Ligue du Sport Automobile de La Réunion (LSAR)**Et comptant pour le **Championnat régional des Slaloms** mis en place par la LSAR.

# ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

#### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

GI SPORT (Saint-Denis) et/ou RS SPORT (Saint-Pierre) et/ou par email à : driveracingteam@canalbox.com.

Les demandes d'engagements pourront être déposées et enregistrées à partir du 03 avril.

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le **22 avril** à MINUIT, cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à 120 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, du 16 avril au 22 avril, réduits à 90 € du 03 avril au 15 avril exceptionnellement (tarif minoré).

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si au **22 avril** à minuit avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à **30 engagés**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.

Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision et intégralement remboursés.